



HAL
open science

L'enseignement de l'islam dans les universités en France: une histoire mouvementée

Anne-Laure Zwilling

► **To cite this version:**

Anne-Laure Zwilling. L'enseignement de l'islam dans les universités en France: une histoire mouvementée. Marc Aoun; Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu. Droit et religion. Etudes en l'honneur de Francis Messner, Presses universitaires de Strasbourg, 2014, Droit et religion. Etudes en l'honneur de Francis Messner. halshs-01135886

HAL Id: halshs-01135886

<https://shs.hal.science/halshs-01135886>

Submitted on 26 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'enseignement de l'islam dans les universités en France: une histoire mouvementée

in Marc Aoun, Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu (dir.), *Droit et religion. Etudes en l'honneur de Francis Messner*. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2014, p. 239-259.

Introduction

Les musulmans sont présents en France depuis maintenant plus d'un siècle¹, mais il est certain que la visibilité des musulmans et le statut accordé à l'islam ont évolué fortement pendant ce temps². Ainsi, on date des années 1990 les débuts de la visibilité publique de l'islam, visibilité qui s'est accompagnée de la question de la place de cette religion dans l'enseignement dispensé en France, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur. D'emblée, cette question est en tension entre formation des professionnels de la religion d'une part, et prise en compte de l'islam par le monde universitaire d'autre part. Cet article tentera d'en retracer l'évolution et les perspectives, dans le contexte général de la place de l'islam en France. La question, en effet, n'est pas neutre; nombre d'enjeux politiques ou de tensions sociales en sont à l'arrière-plan³, et pèsent autant sur la présence actuelle que sur l'avenir de l'enseignement de l'islam à l'université.

D'abord, même si tous ne s'accordent pas sur ce que signifie la laïcité, il n'en reste pas moins qu'il est problématique, dans une République laïque, que les pouvoirs publics se préoccupent d'organiser la formation des cadres religieux. Cette question se double nécessairement de comment - et s'il faut - organiser le financement de ces formations avec des fonds publics⁴. De plus, si l'on peut de toute façon questionner la capacité et la légitimité des pouvoirs publics à déterminer le type et le niveau de la formation requise pour l'encadrement d'un groupe religieux, on peut à plus forte raison se demander qui pourrait déterminer, et sur quels critères, le contenu et l'orientation, notamment théologique, de ces formations. Il faut enfin s'interroger sur la façon dont l'islam est alors pris en compte : vouloir former les imams en France, n'est-ce pas projeter sur l'islam un modèle plutôt catholique des groupes religieux et de leur encadrement, dont on peut en l'occurrence remettre la pertinence en cause ? Toutes ces interrogations constituent la trame sur laquelle va se déployer l'enseignement de l'islam dans les universités en France.

Les années 1980-90: une certaine prise de conscience

C'est dans les années 1980 qu'émerge en France la question de l'islam⁵, au moment où l'on passe de "l'islam invisible des immigrés de la première génération"⁶ à une communauté plus installée, composée de façon croissante d'individus nés en France, et "diversifiée par le statut socio-économique"⁷. Avec la différenciation de la minorité musulmane en France⁸

¹ Anne-Laure ZWILLING, "France", in : Jørgen NIELSEN (et al., ed.), *Yearbook of Muslims in Europe volume 3*. Leiden: Brill, 2011, p. 197-218.

² Voir Thierry BOISSIÈRE, "L'islam en France : les défis de l'adaptation", *Cahiers français* n° 340 (Les religions dans la société), 2007.

³ Voir en ce qui concerne les Pays-Bas l'analyse de Johan MEULEMAN, "The Training of Spiritual Leaders and Counsellors for the Muslim Community of the Netherlands. A Struggle against Vested Interests and Established Ideas", in : *Seminar on Islam at the Universities of Europe, Religious Education and Education about Religion*, University of Copenhagen, 8 November 2005.

⁴ L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des cultes et de l'Etat ne permet en tout cas pas le subventionnement public direct des cultes.

⁵ Voir Nancy VENEL, "L'islam de France aujourd'hui", *Contretemps* 2012, <http://www.contretemps.eu/socio-flashes/islam-france-aujourd'hui>.

⁶ Daniel RIVET, «Note sur les grandes orientations d'un appui scientifique à la formation des imams », IISMM, 2003.

⁷ Daniel RIVET, *op. cité*.

⁸ Jocelyne CÉSARI, *Etre musulman en France aujourd'hui*. Paris Hachette, 1997; Farhad KHOSROKHAVAR, *L'islam des jeunes*. Paris : Flammarion, 1997; Nikola TIETZE, *Jeunes musulmans de France et d'Allemagne. La construction subjective de l'identité*. Paris : L'Harmattan, 2002.

apparaissent de nouvelles manières de se dire musulman, ce qui amène notamment certains jeunes vers un islam "voyant"⁹ ou vers un "retour assumé à l'islam"¹⁰. Ainsi émerge la réalité de la présence durable de l'islam en France. La perspective est alors de mettre en place les institutions musulmanes et 1989 voit Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur, créer ainsi le CORIF (Conseil de réflexion sur l'islam de France). Sur cet arrière-plan, émerge la question de la formation des cadres religieux de l'islam¹¹. Sous l'impulsion de Pierre Joxe, alors ministre des Cultes, et de son conseiller Alain Boyer, l'idée d'un institut islamique est lancée dès la fin des années 1980¹². Dans le même temps, François Mitterand inaugure en 1987 l'Institut du monde arabe¹³, à Paris, relançant la demande que la connaissance de l'islam soit également diffusée dans des établissements français.

Deux dynamiques se font alors jour, dans les mêmes années. D'un côté, les groupes musulmans, pour répondre au besoin de transmission religieuse, mettent en place des instituts de formation au coran et à l'islam, dont certains visent explicitement à former les imams¹⁴. On voit donc s'ouvrir des instituts privés de formation issus des communautés musulmanes¹⁵, comme cela se faisait déjà dans d'autres pays d'Europe¹⁶. Il ne s'agit pas de formations universitaires reconnues, et il n'est pas toujours possible de savoir à quel niveau recrutent ces instituts. Dans leur majorité, ces instituts affirment exiger le baccalauréat¹⁷. Trois de ces instituts ouvrent donc au début des années 1990, avec pour projet déclaré d'œuvrer à la formation d'imams et de cadres musulmans religieux et associatifs¹⁸. En 1990, l'*Institut européen des sciences humaines* (IESH)¹⁹ est créé par l'UOIF (Union des organisations islamiques de France) à Saint-Léger-de-Fougeret (près de Nevers). Cet institut (qui s'intitulait à l'origine Académie européenne des études islamiques) est divisé en trois départements – langue arabe, théologie et apprentissage du Coran. Créé en tant qu'association en 1990, l'établissement ouvrira en 1992. Premier institut à ouvrir, l'IESH n'est cependant pas le plus ancien des projets de formation d'imams en France: dès ses débuts en 1926, la Grande Mosquée de Paris, de sensibilité algérienne, comptait ouvrir l'Institut Musulman de la mosquée de Paris²⁰, avec une petite bibliothèque et une grande salle de

⁹ Franck FRÉGOSI, "Pour une formation des imams de France", *intervention lors du colloque de la Fondation Res Publica du 14 février 2005 – Islam de France, où en est-on*, 2005, http://www.fondation-res-publica.org/Pour-une-formation-des-imams-de-France_a64.html, (dernière visite le 2 février 2013).

¹⁰ Voir Leila BABES, *L'islam positif. La religion des jeunes musulmans de France*. Paris : éditions de l'atelier, 1997.

¹¹ On ne peut parler de clergé en islam; voir Samim AKGÖNÜL, « Imams en France ou imams de France : attentes de formation, réalité du terrain », in Francis MESSNER et Anne-Laure ZWILLING (dir.), *Formation des cadres religieux en France. Une affaire d'Etat ?* (Religions et modernités 6). Genève: Labor et Fides, 2010, p. 119-128 (p. 127).

¹² Makarian, *Le Point*, 1996

¹³ <http://www.imarabe.org/page-sous-section/discours-de-mitterrand>, dernière visite le 3 février 2013.

¹⁴ Voir Franck FRÉGOSI, "Les filières nationales de formations des imams en France" in Franck FRÉGOSI (dir.), *La Formation des cadres religieux musulmans en France : approches socio-juridiques* (Musulmans d'Europe). Paris: L'Harmattan, 1998, p. 101-139.

¹⁵ Anne-Laure ZWILLING, "France", in : Jørgen NIELSEN (et al., ed.), *Yearbook of Muslims in Europe volume 3*. Leiden: Brill, 2011, p. 197-218 (ici p. 209).

¹⁶ Françoise CURTIT, Anne-Laure ZWILLING, « L'enseignement de la théologie musulmane en Europe: contexte et contenu », in Michel DENEKEN, Francis MESSNER (ed.), *La théologie à l'université : statut, programmes et évolutions*. Genève, Labor et Fides, 2009, p. 151-171 (p. 152).

¹⁷ Anne-Laure ZWILLING, Françoise CURTIT, "L'enseignement de la théologie musulmane en Europe", *op. cit.*, p. 155.

¹⁸ Franck FRÉGOSI, "Pour une formation des imams de France", *intervention lors du colloque de la Fondation Res Publica du 14 février 2005 – Islam de France, où en est-on*, 2005, http://www.fondation-res-publica.org/Pour-une-formation-des-imams-de-France_a64.html, dernière visite le 2 février 2013.

¹⁹ www.iesh.fr.

²⁰ <http://www.mosquee-de-paris.org>.

conférence. Il faudra cependant attendre 1994 pour que l'*Institut Ghazali*²¹ de formation d'imams soit ouvert²². En 1993 est créée l'Université islamique de France à Mantes-la-Jolie, devenue en 1995 *Institut d'Etudes Islamiques de Paris*²³.

Les acteurs confessionnels ne sont cependant pas les seuls à s'intéresser à l'enseignement de l'islam, et d'autres projets surgissent, aux motivations diverses, multiples, qui peuvent même être combinées. Certains considèrent que l'islam doit et peut avoir dans les universités françaises une place semblable à celle que peuvent y avoir d'autres traditions religieuses. Il peut s'agir aussi de prendre en compte la réalité de la présence musulmane dans le paysage français. L'idée peut être également de promouvoir une connaissance scientifique de l'islam et du coran qui semble trop faible ou inexistante, et d'ainsi faire barrage à des lectures fondamentalistes qui semblent découler d'un manque de connaissances. Il peut être question, enfin, de peser sur l'évolution de l'islam en soutenant les approches critiques voire libérales. Plusieurs projets, de façon plus ou moins concertée et de façons différentes, tentent d'inscrire l'enseignement de l'islam dans le paysage de l'enseignement supérieur français. Non qu'il n'y fût pas encore présent : la France peut se targuer d'une longue tradition d'étude universitaire de l'islam. C'est cependant toujours l'histoire de l'islam, ou l'islam comme aire culturelle d'influence, ou encore la langue et la civilisation arabes, qui sont enseignées. Bien que ces disciplines traitent forcément d'un aspect ou l'autre de l'islam, il n'existait en France ni faculté de théologie musulmane comme il existe à Strasbourg une faculté de théologie catholique et une protestante, ni cursus de formation universitaire dédié à l'islam.

Des chercheurs et universitaires tentaient cependant d'œuvrer à la mise en place de filières de formation dédiées à l'islam dans les universités françaises. L'hypothèse d'une faculté de théologie musulmane à Strasbourg, en parallèle aux établissements existants, a été évoquée à l'Université de Strasbourg dès 1970, mais sans effet²⁴. Il y eut aussi quelques initiatives locales, comme la création du *Groupe d'études et de recherches islamologiques* (GERI)²⁵ à la Faculté de théologie protestante de l'université de Strasbourg, en 1981. D'autres projets avaient une ambition nationale. Mohamed Arkoun et Etienne Trocmé ont, dès la fin des années 1980, pris contact avec le ministère de l'Intérieur, celui de l'Éducation nationale et l'Élysée, tentant de promouvoir une formation en théologie musulmane dans l'université française. L'effervescence suscitée par l'affaire du voile islamique porté par quelques lycéennes à Creil en 1989 entrava cependant significativement le projet. Jean Bauberot affirme également avoir œuvré, de concert avec Mohamed Arkoun au début des années 1990, pour que soit créé un Institut d'Islamologie qui serait accueilli à l'École Pratique des Hautes Études²⁶. Encore une fois, des événements politiques de l'époque ont mis fin au projet, selon Jean Bauberot. François Boespflug, dominicain et professeur d'histoire comparée des religions, lance en 1993 une pétition pour que soit créée à Strasbourg une Faculté de théologie islamique à l'image des deux autres facultés de théologie existantes. Echec là encore, cette fois, selon François Boespflug, la volonté profonde faisait défaut dans le chef de la communauté musulmane²⁷. Étienne Trocmé, professeur émérite à

²¹ <http://www.institut-al-ghazali.fr/>.

²² L'institut ne servira concrètement à la formation des imams que plus tard.

²³ En 2002, il deviendra le *Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Islam* (CERSI), à Saint-Denis. Ce centre propose actuellement un séminaire d'étude islamique et un séminaire d'étude du coran <http://www.cersi.net/>, mais ne destine pas prioritairement sa formation à des imams.

²⁴ Francis MESSNER, "Les pouvoirs publics et la formation des cadres religieux", in *Formation des cadres religieux, op. cité*, p. 20.

²⁵ <http://www.persocite.com/geri-islam/geri.htm>, dernière visite le 3 février 2013.

²⁶ <http://jeanbauberotlaicite.blogspot.com/archive/2010/09/25/mon-ami-mohammed-arkoun.html>, dernière visite le 3 février 2013

²⁷ Francesca BARCA, "Strasbourg : un laboratoire d'intégration pour l'islam en Europe", *Café Babel*, mai 2009, <http://www.cafebabel.fr/article/30217/trans-lislam-in-europa-la-molto-laica-normalizzazi.html>, dernière visite le 3 février 2013

la faculté de théologie protestante de Strasbourg, publie alors à la demande de la présidence de l'Université des sciences humaines de Strasbourg le "rapport Trocmé"²⁸, formulant en 1996 des recommandations précises pour la création d'une filière de théologie musulmane au sein de l'Université Marc-Bloch. Le statut des cultes propre à l'Alsace-Moselle permet en effet l'existence de filières de théologie à l'université, financées par des fonds publics. Le ministère de l'Éducation nationale, peu soucieux de susciter le débat sur la laïcité et le statut concordataire²⁹, et peut-être attentif aux réticences de certains enseignants des facultés existantes ouvertement hostiles à un projet favorable à l'islam, n'a pas donné suite.

La fin des années 1990 : établissements privés et préoccupations sécuritaires

En 1997, Jean-Pierre Chevènement relance l'idée d'un « institut universitaire des hautes études de l'islam » ou des « études supérieures islamiques ». A défaut de parler directement de formation d'imams, l'objectif affiché consiste alors à « former des cadres musulmans modernistes »³⁰. La proposition ne prend cependant pas, comme il en témoigne lui-même en 2005 : « Alors ministre de l'Intérieur, j'avais proposé la création d'un institut non pas théologique mais d'islamologie à statut laïque. Je pressentais l'INALCO (*Institut National des Langues et Civilisations Orientales*) comme cadre de cet enseignement. Mais cette proposition a été écartée par le Conseil d'administration de cet Institut. »³¹

La même année, les enseignants des facultés de théologie de Strasbourg manifestent leur adhésion à un projet de ce type : une lettre de soutien, signée par plusieurs enseignants des deux facultés, est adressée au président de l'Université des sciences humaines le 27 mars³², et la Commission scientifique de la Faculté de théologie protestante émet une motion le 13 juin. Le GERI continue pour sa part à promouvoir le projet de création d'une faculté de théologie musulmane dans le cadre de l'Université Marc Bloch de Strasbourg, et organise en 1998 une journée d'études "Enseigner la théologie musulmane à l'Université Marc Bloch de Strasbourg : Enjeux et Propositions". Il existe alors une *Association pour la création de la faculté de théologie musulmane de Strasbourg*, et tant les groupes musulmans de Strasbourg que les autorités, le Conseil régional d'Alsace et le rectorat de Strasbourg notamment, y sont favorables³³. Le projet fait cependant long feu, et disparaîtra du débat public pendant plusieurs années.

On assiste alors à la création de nouveaux instituts privés de formation à l'islam. Ainsi, en 1999, l'*Institut International des Sciences Islamiques* (ISSI)³⁴ est créé par l'ancien directeur pédagogique de l'IESH et ancien président du Conseil des imams de France, Dhaou Meskine. Il se sépare de l'IESH pour des raisons théologiques, estimant que l'établissement

²⁸ Etienne TROCMÉ, *Rapport à M. le Président Albert Hamm au sujet du développement des sciences des religions à l'Université des sciences humaines de Strasbourg dans le cadre du prochain contrat d'établissement*. 1996. Ce rapport a été publié dans le *Courrier du GERI* 1-2, hiver 1998, p. 107-115 et est disponible en ligne (<http://stehly.chez-alice.fr/nouvelle19.htm>, dernière visite le 3 février 2013).

²⁹ Juan FERREIRO, *Islam and State in the EU. Church-State Relationships, Reality of Imam, Imams Training Centres*. Frankfurt am Main, Peter Lang (Rechtspolitisches Symposium 14), 2011. Voir aussi Franck FRÉGOSI, "Pour une formation des imams de France", 2005 (*ref. citée*).

³⁰ *Le Monde*, 28 et 29 novembre 2004.

³¹ Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, "Pour une formation républicaine des imams de France", <http://www.newsring.fr/societe/308-faut-il-encadrer-la-formation-des-imams-en-france/4770-pour-une-formation-republicaine-des-imams-de-france>, dernière visite le 3 février 2013.

³² F. Boespflug, G. Adler, Fr. Blanchetière, M. Deneken, Fr. Dunand, J.-G. Heintz, Y. Labbé, Ph. De Robert, J.-M. Salamito, R. Stehly; voir <http://stehly.chez-alice.fr/nouvelle18.htm>, dernière visite le 3 février 2013.

³³ Voir *Courrier du GERI* 1-2, 1998, <http://stehly.chez-alice.fr/nouvelle3.htm>, dernière visite le 3 février 2013.

³⁴ <http://www.issil.fr/>, dernière visite le 3 février 2013.

est trop proche des Frères Musulmans et ne peut privilégier une tradition propre à l'islam français. Il crée alors son propre institut pour privilégier une formation de tendance malékite. L'ISSI³⁵ propose une formation de type formation permanente, offrant un cycle d'initiation à l'islam (deux ans) et un autre permettant d'obtenir une maîtrise en sciences islamiques (quatre ans)³⁶.

La même année, Mohamed Mestiri crée l'*Institut international de la pensée islamique* à Saint Ouen (Seine-Saint-Denis)³⁷. Il s'agit d'une antenne française de l'*International Institute of the Islamic Thought* (IIIT³⁸) ouvert aux Etats-Unis en 1981³⁹. Plusieurs enseignants des universités françaises, Eric Geoffroy, Mahmud Azab ou Franck Frégosi, donneront des cours dans cet institut.

Du côté des pouvoirs publics, toujours en 1999, Jean-Pierre Chevènement crée une assemblée consultative comprenant des représentants des six principales mosquées, de six fédérations musulmanes et de six intellectuels musulmans, la *Consultation des musulmans de France*, qui sera la base du Conseil français du culte musulman. Musulmans et pouvoirs publics, avec des motivations diverses, se rejoignent sur la nécessité qu'il existe en France un islam français dont les imams sont français⁴⁰. En 2000, les chiffres du rapport du Haut Conseil à l'intégration révéleront que plus d'un million d'hommes travaillent en France en tant qu'imam⁴¹, et le rapport se prononcera en faveur de la création d'un centre de formation en théologie musulmane. Le ministère de l'Intérieur affirme alors que sur 1 200 imams en France, 80% sont de nationalité étrangère, dont un bon tiers ne parle pas français, ou très difficilement⁴². L'on admet alors que cela exige de se préoccuper de leur formation⁴³, ce qui ouvre à nouveau la question de l'enseignement de l'islam au niveau des études supérieures. Dans le même temps, en Europe, on assiste à « un véritable engagement des pouvoirs publics pour la création, ou tout au moins pour le soutien, des formations de théologie musulmane »; ces années sont les années d'émergence d'initiatives publiques de formation à l'islam⁴⁴.

³⁵ En 2009, l'ISSI deviendra l'ISSIL, l'insistance sur les langues étant due à la forte demande pour des cours d'arabe.

³⁶ Claire LESEGRETAIN, "Encore peu d'imams diplômés sortent des instituts musulmans privés", *La Croix.com*, 24-7-2012, http://www.la-croix.com/Religion/S-informer/Actualite/Encore-peu-d-imams-diplomes-sortent-des-instituts-musulmans-privés-_NP_-2011-05-17-616365, dernière visite le 3 février 2013.

³⁷ Rapport de l'IISMM / EHESS du programme de recherche : *L'enseignement de l'Islam dans les écoles coraniques les institutions de formation islamique et les écoles privées*, juillet 2010, http://www.mooslym.com/download/RAPPORT__ENSEIGNEMENT_ISLAMIQUE_final_mooslym.pdf (dernière visite le 3 février 2013)

³⁸ <http://www.iiitfrance.net/>.

³⁹ Franck FRÉGOSI, "Pour une formation des imams de France" (*ref. citée*).

⁴⁰ Samim AKGÖNÜL, « Imams en France ou imams de France », *op. cité*.

⁴¹ Haut Conseil à l'intégration, *L'islam dans la République*, 2000, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000017/0000.pdf> (dernière visite 2 février 2013).

⁴² Franck FRÉGOSI, "Pour une formation des imams de France" (*ref. citée*).

⁴³ Franck PETER, "Training Imams and the future of Islam in France", *ISIM Newsletter* 13, décembre 2003, p. 20-23.

⁴⁴ Les instituts islamiques émergent au tournant de l'année 2000 : l'*Islamic University of Rotterdam* en 1997, l'*Islamic College for Advanced Studies* (Londres) et l'*Islamische Religionspaedagogische Akademie* (Vienne) en 1998, le *Markfield Institute of Higher Education* (Leicester) en 2000, l'*Islamitische Universiteit van Europa* (Schiedam) en 2001. Dans les universités d'enseignement général, toutes les formations ont été mises en place après 2002, le master de l'Université de Münster, et les bachelor et master de l'Université de Leiden ont démarré en 2006, le cursus de l'Université d'Erlangen-Nürnberg, créé en 2002, a été refondu cette même année. Françoise CURTIT, Anne-Laure ZWILLING, « L'enseignement de la théologie musulmane en Europe », *op. cité*, p. 152.

Malheureusement, la conjoncture internationale va donner une résonance extrêmement forte à la présence de l'islam en France: les événements du 11 septembre 2001 vont faire ressurgir le sujet dans le débat social, tout en suscitant la submersion par la question sécuritaire de toutes les prises en compte de l'islam par les pouvoirs publics.

En 2001, deux nouveaux instituts privés de formation à l'islam sont fondés: l'*Institut Français des Etudes et Sciences Islamiques* (IFESI) ouvre ses portes à Boissy-Saint-Léger dans le Val-de-Marne (94)⁴⁵ sous l'impulsion d'un professeur issu du CERSI, Ahmed Abidi. L'enseignement est réparti en quatre départements (Coran, arabe, sciences islamiques et finance islamique). La même année, l'IESH ouvre une branche parisienne; cet institut, l'IESH-Paris⁴⁶, situé à Saint-Denis en région parisienne, bien qu'en lien avec l'IESH, en est financièrement indépendant⁴⁷.

2000-2005 : construire l'islam de France

Du côté des pouvoirs publics, le gouvernement socialiste de Lionel Jospin valorisait une approche laïque de l'islam, espérant œuvrer à l'émergence d'une élite musulmane éclairée⁴⁸. En 2001, les membres de l'assemblée consultative des musulmans formulent la proposition d'élection d'un organe de représentation de l'islam de France, dont résultera en 2003 la mise sur pied du CFCM (Conseil français du culte musulman⁴⁹) après des élections aux conseils régionaux. Dans ce contexte, l'idée d'un institut national d'études sur l'islam était favorablement accueillie. Elle sera poursuivie par Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur du gouvernement Raffarin. Or, si celui-ci avait commencé par évoquer la création d'un institut financé par des fonds publics et destiné à assurer la partie théorique de la formation intellectuelle et théologique des imams (un "DEUG sur les sciences de l'islam")⁵⁰, cet élan ne fut pas suivi d'effet, car cela semblait un traitement excessivement favorable de l'islam en comparaison d'autres groupes religieux⁵¹.

Pourtant, la demande de formation des imams demeurerait, tant du côté de la communauté musulmane qui, globalement mieux formée, plus éduquée, attendait davantage de ses imams, que du côté des pouvoirs publics soucieux de parvenir à contrôler l'islam en maîtrisant son encadrement⁵². La Grande Mosquée de Paris rouvre alors le cursus de formation des imams, fermé depuis une dizaine d'années, en octobre 2002. Le projet est, en deux ans, de former des imams et des aumôniers femmes. Cette formation, à y regarder de près, s'avère très théologique; elle se fait sur la base d'un enseignement et de programmes inspirés de ceux d'universités des sciences islamiques⁵³.

Les services du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur, cherchant à faire le point sur la situation, ont mandaté Daniel Rivet, historien, et Pierre Lory, spécialiste de l'islam, pour une

⁴⁵ <http://www.ifesi.fr/>.

⁴⁶ www.ieshdeparis.fr/, ieshdeparis.fr/fo/.

⁴⁷ Claire LESEGRETAIN, "Encore peu d'imams diplômés sortent des instituts musulmans privés" (*ref. citée*).

⁴⁸ Franck FRÉGOSI, "Pour une formation des imams de France", *intervention lors du colloque de la Fondation Res Publica du 14 février 2005 – Islam de France, où en est-on*, 2005, http://www.fondation-res-publica.org/Pour-une-formation-des-imams-de-France_a64.html (dernière visite le 2 février 2013).

⁴⁹ <http://www.lecfc.com/>.

⁵⁰ Franck FRÉGOSI, « La formation des imams entre respect des besoins communautaires et attentes des pouvoirs publics », in Francis MESSNER et Anne-Laure ZWILLING (dir.), *Formation des cadres religieux en France. Une affaire d'Etat ?* (Religions et modernités 6). Genève: Labor et Fides, 2010, p. 101-117 (ici p. 107).

⁵¹ Franck FRÉGOSI, "Pour une formation des imams de France" (*ref. citée*).

⁵² Franck FRÉGOSI, « La formation des imams... », *op. citée*; Solenne JOUANNEAU, *Les imams en France. Une autorité religieuse sous contrôle*, Marseille, Agone, 2013.

⁵³ http://www.mosquee-de-paris.org/index.php?option=com_content&view=article&id=81&Itemid=62, dernière visite le 3 février 2013.

commission de réflexion. Le 'rapport Rivet' fut remis à Luc Ferry, ministre de l'Éducation nationale, en juin 2003; il préconisait la création d'un grand institut d'islamologie pour répondre à « la préoccupation la plus essentielle d'une politique républicaine de l'islam en France: (...) ouvrir le mieux possible aux musulmans un accès laïque à leur propre culture ». Le rapport établit également la nécessité de distinguer, dans la formation des cadres religieux, ce qui relève du champ proprement théologique et doit être pris en charge par les groupes religieux eux-mêmes, d'une partie non confessante qui peut être soutenue par les pouvoirs publics. La même année, la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, présidée par Bernard Stasi, remet son rapport au Président de la République⁵⁴; l'une des propositions prévoit la création d'une école nationale d'études islamiques (orienté surtout vers la formation des enseignants à l'enseignement du fait religieux à l'école mais évoquant l'enseignement de l'islam dans les études supérieures)⁵⁵.

Soubresaut de la laïcité, la loi interdisant le port de signes religieux « ostensibles » dans les établissements d'enseignement secondaire publics est votée le 15 mars 2004. Dominique de Villepin, le ministre de l'Intérieur, reprend cependant à son compte l'idée de la formation des imams, qui continue d'attirer l'attention publique⁵⁶. La priorité est mise sur une "formation généraliste de base, portant sur la connaissance de la société française". Cela est confirmé par une information mentionnée par Bernard Godard en 2005, qui évoque une enquête non publiée commanditée par l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure⁵⁷; celle-ci concluait en prônant la mise en place d'une formation complémentaire pour les imams, formation citoyenne plus que religieuse. Cela a sans doute été entendu, et l'on parle d'un cursus d'une durée de deux ans, qui serait organisé dans les filières habituelles de l'université. Aix-en-Provence est d'abord évoquée pour mettre en œuvre ce module universitaire⁵⁸, avant que, plus concrètement, des universités parisiennes ne soient concernées⁵⁹. Ce projet gouvernemental d'une formation des imams en deux volets, dont l'un dans le cadre universitaire, sera abandonné après le refus de Sorbonne-Paris 4⁶⁰. L'Université a travaillé sur une maquette de diplôme d'université « Société et civilisation de la France contemporaine », annoncé pour la rentrée 2005. Mais le Conseil des études et de la vie universitaire de l'université s'oppose au projet, au nom du respect de la laïcité. Il est vrai que le contexte, tendu par l'expulsion de plusieurs imams et la fermeture des salles de prières de Clamart et Châtenay-Malabry en avril 2004, a grandement contribué à diminuer la bonne volonté des pouvoirs publics, et notamment du ministre Dominique de Villepin⁶¹.

⁵⁴ Bernard STASI, *Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République : rapport au Président de la République*, <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000725/0000.pdf> (dernière visite le 3 février 2013).

⁵⁵ Bernard STASI, *op. cit.* p. 63.

⁵⁶ Catherine COROLLER, "Culte musulman : un an et toujours balbutiant", *Libération*, 17 mai 2004 (sous-titre "Formation des imams, voile, mosquées... Le Conseil français du culte musulman (CFCM) peine à s'imposer").

⁵⁷ Bernard GODARD, "Quelle Formation des imams : état des lieux", *colloque Res Publica du 14 février 2005 Islam de France: où en est-on?*, http://www.fondation-res-publica.org/Islam-de-France-ou-en-est-on_a14.html, dernière visite le 2 février 2013.

⁵⁸ Xavier TERNISIEN, "Les universités pourraient délivrer la formation généraliste des imams", *Le Monde*, 28 et 29 novembre 2004.

⁵⁹ Cécilia GABIZON, "Des imams bientôt formés à Assas et à la Sorbonne", *Le Figaro*, 7 décembre 2004.

⁶⁰ Catherine COROLLER, "Les imams peinent à trouver leur place en fac", *Libération*, 19 juillet 2005, <http://www.liberation.fr/societe/0101536320-les-imams-peinent-a-trouver-leur-place-en-fac> (dernière visite le 3 février 2013).

⁶¹ Voir Xavier TERNISIEN, "Le projet du ministre de l'intérieur pour former les imams", *Le Monde* du 12 mai 2004, p. 2.

On le voit, cependant, la formation des imams demeure une préoccupation des pouvoirs publics. Frank Peter, dans "Une religion civile en quête d'autorités religieuses"⁶², soutient que le consensus alors régnant en France sur la formation des imams repose sur une conception de l'islam comme étant hétérogène à la France, qui sous-tend la volonté de construire un « islam de France ». Il faut, dans cette perspective, former les imams « à la française » dont on attend un retour positif, notamment en ce qui concerne l'éducation civile des jeunes. Pour Franck Frégosi⁶³, cette focalisation sur la problématique de la formation des imams en France s'explique autant par des circonstances internes (politique volontariste d'organisation du culte musulman, concurrence entre les fédérations musulmanes rivales...) qu'internationales (essor du salafisme, menace terroriste...).

2005-2010 : DU et masters

Aix-en-Provence, Paris 4-Sorbonne, puis Paris 8-Saint-Denis, plusieurs établissements publics tentent de monter cette formation des imams. En fin de compte, c'est l'Institut catholique de Paris qui annonce en 2005 la création d'un DU « Interculturalité, laïcité, religions »⁶⁴.

Pendant ce temps, des instituts privés continuent d'ouvrir: en 2006, Mohamed Bechari, ancien président de la Fédération nationale des musulmans de France, crée à Lille l'*Institut Avicenne des Sciences Humaines* (IASH⁶⁵). L'Institut Avicenne s'adresse explicitement aux imams: une des conditions d'accès est que les candidats doivent exercer une fonction d'imam ou de responsable associatif (depuis au moins 6 mois). A Lyon, des militants de l'association lyonnaise centre Tawhîd fondent le centre de formation *Shâtibî*; à Aix-en-Provence, l'*Institut Méditerranéen d'Etudes Musulmanes* (IMEM) ouvre ses portes.

2006 voit également la publication du rapport de la Commission dirigée par Jean-Pierre Machelon, professeur à l'Université Descartes Paris et à l'EPHE, rapport qui fait l'état des relations entre groupes religieux et pouvoirs publics en France⁶⁶. Ouverte en 2005 par Nicolas Sarkozy⁶⁷, la Commission, reprenant les grandes lignes du projet Trocmé pour la formation des enseignants de religion d'Alsace-Moselle, préconise la mise en place d'une formation en théologie musulmane: « La commission préconise donc, pour le culte musulman, la création dans un premier temps d'un système de formation du personnel religieux, dans le cadre d'une action concertée avec les pouvoirs publics, suivie de l'extension de l'enseignement religieux à l'islam au sein des établissements d'enseignement secondaire et des établissements techniques »⁶⁸. Dans cette perspective, Francis Messner, directeur de recherches au CNRS à Strasbourg, dépose en 2006 les statuts d'une association pour la création d'un centre de formation en théologie musulmane pour former les imams et les responsables religieux musulmans⁶⁹.

Du côté des pouvoirs publics, tout en en gérant l'expulsion d'imams jugés indésirables⁷⁰ et en maintenant une préoccupation sécuritaire (« À long terme, la question d'études

⁶² *Confluences Méditerranée* 2006/2, n°57, p. 69-81.

⁶³ Franck FRÉGOSI, "Pour une formation des imams de France", *intervention lors du colloque de la Fondation Res Publica du 14 février 2005 – Islam de France, où en est-on*, 2005, http://www.fondation-res-publica.org/Pour-une-formation-des-imams-de-France_a64.html (dernière visite le 2 février 2013).

⁶⁴ Catherine COROLLER, "Les imams peinent à trouver leur place en fac" (ref. citée).

⁶⁵ www.avicenne.eu.

⁶⁶ Jean-Pierre MACHELON, *Les relations des cultes avec les pouvoirs publics : rapport au ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire*, 2006, <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000727/0000.pdf> (dernière visite 2 février 2013).

⁶⁷ Jean-Pierre MACHELON, *Les relations des cultes avec les pouvoirs publics*, op. cit., p. 72.

⁶⁸ Jean-Pierre MACHELON, *Les relations des cultes avec les pouvoirs publics*, op. cit., p. 72.

⁶⁹ Juan FERREIRO, *Islam and State in the EU*. op. cit., p. 125.

⁷⁰ Sophie de RAVINEL, "17 imams expulsables sont toujours en France", *Le Figaro*, 2 novembre 2007.

appropriées, permettant la constitution d'un leadership musulman, est également lié à celle de la lutte contre le terrorisme », dit un rapport européen de 2007⁷¹), on crée en 2005 la Fondation pour les Œuvres de l'Islam de France, association loi 1905 destinée à permettre notamment le financement de la formation des imams⁷². Puis, le DU « Interculturalité, laïcité, religions » de l'Institut catholique ouvre en janvier 2008. La Grande Mosquée de Paris, associée dès le départ au projet, en est le principal interlocuteur : la majorité des étudiants en viennent - bien que celle-ci ait rappelé en 2007 que la théologie musulmane restait de son seul ressort⁷³. L'*Institut Ghazali* de la GMP établit un partenariat pour la formation des imams avec l'Institut catholique de Paris⁷⁴. A la rentrée 2009, le Comité de coordination des musulmans turcs de France envoie également ses étudiants au DU⁷⁵. Formation de 400 heures, le DU est réparti sur un an⁷⁶. Il est organisée en quatre pôles : culture générale (les valeurs républicaines, les institutions...), droit (droit français, droits de l'Homme, droit des religions...), culture religieuse (religions, laïcité et sécularisation, religion et philosophie...) et enfin interculturalité. L'objectif affiché est de « promouvoir une compréhension mutuelle entre les différents acteurs d'une démocratie laïque et sociale, autour de valeurs communes ». Cette formation est soutenue par la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire) et le Bureau central des cultes (ministère de l'Intérieur)⁷⁷. Va-t-on, comme l'espérait Jean-Pierre Chevènement, vers "l'émergence d'un corps d'imams issus des musulmans de France, accoutumés à notre culture et à notre conception laïque des rapports entre l'Etat et les religions"⁷⁸? Il semble qu'en 2009, on en soit encore loin : selon Jean-François Mondot, seuls 9% des imams sont français, 40% étant marocains, 24% algériens, 13% turcs, 5% tunisiens, les autres provenant d'Afrique ou du Moyen-Orient⁷⁹.

La question de la formation des imams reste donc au premier plan des préoccupations des pouvoirs publics, sur l'arrière-plan de la visibilité et de l'évolution théologique de l'islam en France, puisqu'en 2008, une commission sur le port du voile intégral en France aboutit à la publication⁸⁰ du rapport sur "le port de la burqa dans les lieux publics" en septembre 2009⁸¹. On voit cependant évoluer la perception de la présence de l'islam dans l'enseignement supérieur⁸². Un rapport officiel sur la finance islamique fut publié en 2008 par la Commission

⁷¹ *Islam dans l'Union européenne : quel enjeu pour quel avenir, rapport remis en mai 2007 au Parlement européen*, http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/epl-corta/documents/Version_francaise.pdf p. vi.

⁷² Jacqueline POUSSON-PETIT, *Les droits maghrébins des personnes et de la famille à l'épreuve du droit français*. Paris, L'Harmattan, 2009, p. 272.

⁷³ Dalil Boubakeur affirme que les enseignements doivent être principalement organisés dans un environnement (la mosquée) favorisant « une permanente immersion dans le milieu religieux (qui) va déterminer l'évolution personnelle de l'étudiant », Rapport de l'IISMM / EHESS *L'enseignement de l'Islam*, *op. cit.*

⁷⁴ Juan FERREIRO, *Islam and State in the EU*. *op. cit.*

⁷⁵ Anaïs GINORI, "Des imams formés chez les cathos", *Courrier International*, 30 mai 2008, <http://www.courrierinternational.com/article/2008/05/29/des-imams-formes-chez-les-cathos>, dernière visite le 2 février 2013.

⁷⁶ [http://www.icp.fr/fr/Organismes/Faculte-de-Sciences-Sociales-et-Economiques-FASSE/Formations-et-diplomes/DU-Interculturalite-Laicite-Religions/\(language\)/fre-FR](http://www.icp.fr/fr/Organismes/Faculte-de-Sciences-Sociales-et-Economiques-FASSE/Formations-et-diplomes/DU-Interculturalite-Laicite-Religions/(language)/fre-FR)

⁷⁷ Françoise CURTIT, Anne-Laure ZWILLING, « L'enseignement de la théologie musulmane en Europe », *op. cit.*, p. 152.

⁷⁸ Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, "Pour une formation républicaine des imams de France", <http://www.newsring.fr/societe/308-faut-il-encadrer-la-formation-des-imams-en-france/4770-pour-une-formation-republicaine-des-imams-de-france>, dernière visite le 2 février 2013.

⁷⁹ Jean-François MONDOT, *Imams de France*, Paris, Stock, 2009.

⁸⁰ Mission d'information sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national, http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/voile_integral.asp, dernière visite le 2 février 2013.

⁸¹ *Le port de la burqa dans l'espace public*, <http://www.senat.fr/lc/lc201/lc201.pdf>, dernière visite le 2 février 2013.

⁸² Voir Anne-Laure ZWILLING, "France", *op. cit.*, p. 204.

des finances du Sénat⁸³; dans la foulée, un "Institut français de finance islamique" fut créé en 2009⁸⁴ et un DU de finance islamique ouvert la même année à l'école de management de Strasbourg⁸⁵; un autre a ouvert à Paris-Dauphine en 2010⁸⁶. Autre élément, l'Institut Européen des Sciences Humaines de Saint Denis a obtenu en février 2009, par arrêté du recteur d'académie de Créteil la reconnaissance de ses formations initiales en langue arabe et en théologie musulmane, demandée en 2004 afin de faire bénéficier ses élèves du régime de sécurité sociale applicable aux étudiants. Cette accréditation est le signe d'un certain rapprochement des établissements privés musulmans avec l'Education nationale.

Dans le même temps, une maquette est déposée pour l'ouverture d'un master d'islamologie, dirigé par Francis Messner⁸⁷. Celui-ci s'était déjà engagé dans la direction de la formation des imams. Après avoir mis en place dans son équipe de recherche un programme sur la formation des cadres religieux⁸⁸, Francis Messner avait déposé en 2006 les statuts d'une association pour la création d'un centre de formation pour responsables religieux musulmans⁸⁹. Peut-être l'appartenance alsacienne a-t-elle compté ici ? Seule ville de France dont l'Université comprend deux facultés publiques de théologie, Strasbourg a toujours été un pôle de première importance pour l'enseignement et la recherche dans le domaine des religions. L'orientaliste Theodor Nöldeke (1836-1930), auteur d'une célèbre histoire critique du Coran⁹⁰, a ainsi été professeur à l'Université de Strasbourg. L'islam a donc toujours eu sa place à l'Université de Strasbourg, ce qui explique peut-être pourquoi Francis Messner a été présent aussi bien sur le plan de la formation des cadres religieux musulmans que sur celle de l'enseignement de l'islam à l'université. Sous sa direction, donc, la formation strasbourgeoise ouvre en septembre 2009 pour la deuxième année du master, la formation complète étant ouverte en septembre 2010. L'intitulé de la spécialité est "islamologie : religion, droit et société", ce master étant l'une des deux filières d'un master recherche en "sciences et droit des religions", l'autre filière étant consacrée au droit des religions en Europe. C'est la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg qui héberge le master. D'abord parce que cette faculté a été la seule à manifester suffisamment d'ouverture pour accepter la responsabilité d'une formation mal considérée par un milieu universitaire de tradition laïque et plutôt hostile aux questions de religion. D'autre part, pour des raisons de discipline scientifique : la formation fait une part importante au droit. Droit européen et droit français des religions, droit comparé des religions en Europe et droit musulman composent près de la moitié des enseignements. L'autre partie est composée d'enseignements sur l'histoire de l'islam, son évolution et ses différents courants, d'enseignements de sciences sociales et politiques des religions, et de langues. Le master « islamologie » est donc hébergé à la Faculté de droit, tant parce que cette composante est l'institution de tutelle du centre de recherche PRISME-SDRE dirigé par Francis Messner⁹¹, lieu-phare de la recherche en droit des religions en France et équipe d'accueil de ce master, que parce que l'approche juridique semble être le meilleur support d'une prise en compte universitaire objective de l'islam. La première promotion comptera une quinzaine d'étudiants, surtout issus des

⁸³ Jean ARTHUIS, *La finance islamique en France : quelles perspectives ? Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances du Sénat, n° 329 (2007-2008)*, 14 mai 2008, <http://www.senat.fr/noticerap/2007/r07-329-notice.html>, dernière visite 2 février 2013.

⁸⁴ Les instructions fiscales sur la finance islamique ont été publiées en août 2010.

⁸⁵ http://www.em-strasbourg.eu/docs/plaquettes/du_fi.pdf, dernière visite le 3 février 2013.

⁸⁶ <http://www.financeislamique.dauphine.fr/>, dernière visite le 3 février 2013.

⁸⁷ Cette maquette a été élaborée par un groupe de membres de l'Université de Strasbourg et du CNRS, regroupant notamment, autour de Francis Messner, Nehmetallah Abi-Rached, Samim Akgönül, Franck Frégosi et Anne-Laure Zwilling.

⁸⁸ Ce programme résultera notamment en la publication de l'ouvrage *Formation des cadres religieux en France. Une affaire d'Etat ? (op. cité)*.

⁸⁹ Juan FERREIRO, *Islam and State in the EU. op. cité*, p. 125.

⁹⁰ Theodor NÖLDEKE, *Geschichte des Qorâns*. Göttingen: Dierischen Buchhandlung, 1860.

⁹¹ Au 1^{er} janvier 2013, ce centre de recherche est devenu l'UMR 7354 DRES (<http://dres.misha.cnrs.fr>, dernière visite le 3 février 2013).

sciences humaines. La dimension de la formation des cadres n'est pas écartée a priori, et Francis Messner, s'il rappelle par exemple dans *Le Monde* du 4 mars 2008⁹² que ce master ne vise pas à former des imams, mais "des personnes intéressées par l'islamologie, juristes, historiens, sociologues, n'hésite pas à déclarer que « cependant, par choix personnel, pourraient s'y intégrer des personnes qui envisagent des responsabilités dans les communautés ». Il reste donc nécessaire, tout en s'adressant « aux futurs universitaires souhaitant se spécialiser dans l'enseignement et la recherche relatifs au monde musulman »⁹³ et en rappelant que ce master est à « perspective scientifique », de ne pas abandonner la dimension de la formation des cadres religieux.

Les pouvoirs publics persistent cependant dans leur effort de mise en place des cursus de formation des cadres religieux musulmans, et en mai 2010, Éric Besson, ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, annonce soutenir les projets de deux nouvelles formations semblables au DU de l'Institut catholique de Paris en préparation⁹⁴. Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur chargé des relations avec les cultes, affirme en septembre 2010 vouloir « poursuivre ces expériences en régions »⁹⁵. L'Université d'Aix-Marseille 3-Paul-Cézanne ou de Rennes avaient été évoquées, mais sans confirmation⁹⁶. Valérie Pécresse, peu convaincue sans doute, affirmait cependant encore en mars 2011⁹⁷ qu'« il nous manque en France une formation à la laïcité, un diplôme sur la laïcité et les principes républicains ». Elle envisageait cette formation pour les personnes en charge des cultes, les directeurs de ressources humaines dans les entreprises, les agents des services publics, etc. Pourtant, on ne peut en France ni recruter ni inscrire à une formation universitaire sur la base de l'appartenance religieuse ; il serait donc de toute façon difficile de réserver une formation quelle qu'elle soit aux membres ou aux cadres d'un groupe religieux. Finalement, c'est à Strasbourg que se prépare un DU "Droit, société, et pluralité des religions"⁹⁸ qui ouvrira en décembre 2011 à la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg, sous la direction de Céline Pauthier.

La réalité de l'islam, cependant, vient peut-être contester les prises de position des membres du gouvernement. Le rapport d'une étude réalisée entre septembre 2009 et juillet 2010 par une équipe de chercheurs de l'IISMM, dans le cadre d'une convention entre le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, sur *L'enseignement de l'Islam dans les écoles coraniques, les institutions de formation islamique et les écoles privées*⁹⁹, jette en effet une autre lumière sur la formation des imams. Le rapport met notamment en évidence la diversité de la demande du monde musulman français, évoquant des instituts privés tiraillés entre formation des imams et enseignement d'une culture islamique pour le plus grand nombre. Selon eux, « il en résulte une formule mixte qui allie, tant faire se peut, les deux missions, source d'une certaine opacité qui contribue avec d'autres facteurs (concernant notamment la consistance de la culture islamique et ses finalités) à susciter un décalage entre les attentes des étudiants et l'offre éducative, et qui affaiblit les deux types de cursus »¹⁰⁰. L'enquête de

⁹² <http://europapax.com/2009/09/05/2419/> (dernière visite le 3 février 2013).

⁹³ Site du master islamologie, <http://www.islamologie-strasbourg.fr> (dernière visite le 3 février 2013).

⁹⁴ Information diffusée dans *l'Express* http://www.lexpress.fr/actualite/societe/deux-nouvelles-formations-destinees-aux-imams_891397.html et dans *Libération* <http://www.liberation.fr/politiques/0101634933-eric-besson-veut-des-imams-formes-en-fac> (dernière visite le 3 février 2013).

⁹⁵ <http://archives-fr.novopress.info/67365/luniversite-de-strasbourg-devient-elle-halal/>, dernière visite le 3 février 2013.

⁹⁶ Sophie BLITMAN, "Formation civique des imams à l'université : le serpent de mer", *L'Étudiant*, 5 avril 2011, <http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/formation-civique-des-imams-a-luniversite-le-serpent-de-mer.html>, dernière visite le 3 février 2013.

⁹⁷ *France Info*, chroniques, les invités, 30 mars 2011.

⁹⁸ <http://www-faculte-droit.u-strasbg.fr/index.php?id=1505>, dernière visite le 3 février 2013.

⁹⁹ Rapport de l'IISMM / EHESS *L'enseignement de l'Islam*, op. cité.

¹⁰⁰ Rapport de l'IISMM / EHESS *L'enseignement de l'Islam*, op. cité.

terrain laisse donc apparaître un décalage entre l'intention affichée par ces instituts de former des imams et des cadres religieux, et les attentes des étudiants qui cherchent plutôt à s'informer sur l'islam et à approfondir leur connaissance de leur religion, sans nécessairement vouloir s'investir durablement dans l'encadrement des communautés¹⁰¹. La clientèle du master « islamologie » de Strasbourg¹⁰² vérifie cette analyse : bien que majoritairement en lien avec l'islam, pour autant qu'on puisse le savoir, les étudiants sont surtout en quête de savoir et d'une compétence universitaire. Au cours de ses quatre années de fonctionnement, le master a diplômé deux imams sur plus d'une trentaine d'étudiants ayant finalisé le cursus. Plusieurs étudiants sont engagés dans le monde associatif musulman ; cependant, la plupart ne maîtrisent pas l'arabe, et sont principalement en demande de reconnaissance, et manifestent un besoin pragmatique de comprendre pour bien les utiliser les rouages de la société française. Par contre, ce sont pour l'essentiel des étudiants formés dans les universités françaises, parfois même à un très haut niveau¹⁰³. Le constat est, toutes proportions gardées, semblable pour le public du DU strasbourgeois, qui en est à sa deuxième année de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas de recruter des imams à qui il faudrait apprendre la langue française et les bases du fonctionnement des institutions françaises. Sans doute, comme le constate Bernard Godard¹⁰⁴, les formations sont-elles loin de drainer tout le public potentiel: « Parmi les 900 imams permanents que l'on compte à peu près actuellement en France, moins de 200 ont eu un cursus accompli dans l'un des instituts musulmans français, qu'il s'agisse d'un cursus complet ou partiel »¹⁰⁵. Force est d'admettre que « les imam-ouvriers, venus directement 'du bled, cloîtrés dans leur mosquée, ne parlant pas français' sont, selon Tarek Oubrou, 'en voie de disparition' tandis qu'émerge une 'seconde génération, plus jeune, francophone, de bagage souvent scientifique' »¹⁰⁶. De fait, ces imams, rarement employés à plein temps par la mosquée, sont souvent pris par leur vie familiale et professionnelle et ne peuvent trouver le temps nécessaire à une formation¹⁰⁷. A cela s'ajoute, pour certains musulmans, une réticence à admettre que l'Etat organise la formation des imams. Ainsi, Nabil Ennasri, président du collectif des musulmans de France, affirme-t-il : « Il n'appartient pas à l'Etat de s'ingérer dans la formation des professionnels du culte car ce serait contraire à l'esprit et à la lettre de la loi sur la laïcité »¹⁰⁸. Ahmed Miktar, président de l'association des imams de France, tient un discours comparable.

2012, l'avenir

Pourtant, la question préoccupe encore les politiques. Lors de l'inauguration de la mosquée de Cergy le 6 juillet 2012, le Ministre Manuel Valls a encore évoqué, dans son discours, la

¹⁰¹ Rapport de l'IISMM / EHESS *L'enseignement de l'Islam, op. cité.*

¹⁰² Master dont j'ai été responsable pédagogique de 2008 à 2012.

¹⁰³ Un tiers des étudiants qui se sont inscrits en master 2 d'islamologie possédaient déjà un master 2 d'une autre discipline universitaire (droit, sciences humaines principalement) ; quatre étaient déjà titulaires d'un doctorat.

¹⁰⁴ Consultant auprès du Bureau central des cultes du ministère de l'intérieur.

¹⁰⁵ Claire LESEGRETAIN, "Encore peu d'imams diplômés sortent des instituts musulmans privés", *ref. citée.*

¹⁰⁶ "Les formations d'imams cherchent des candidats", *La Croix.com*, 17-7-2012, http://www.la-croix.com/Religion/S-informer/Actualite/Les-formations-d-imams-cherchent-des-candidats-_NP_-2011-05-17-616388 (dernière visite le 3 février 2013).

¹⁰⁷ "Les formations d'imams cherchent des candidats", *ref. citée.*

¹⁰⁸ <http://www.newsring.fr/societe/308-faut-il-encadrer-la-formation-des-imams-en-france/4520-ce-sont-les-organisations-musulmanes-et-non-letat-qui-doivent-former-les-imams-de-france>, janvier 2012 (dernière visite le 3 février 2013).

formation des imams¹⁰⁹. En septembre 2012, un nouveau DU, monté à Lyon en collaboration entre l'Institut catholique de Lyon, l'Institut français de civilisation musulmane et l'Université de Lyon 3¹¹⁰, a été ouvert. Répondant sans doute aux vœux de Valérie Pécresse, cette formation s'adresse aux imams et aux fonctionnaires, et sera axée sur la laïcité et les lois de la République française¹¹¹. Elle comportera deux options, "connaissance de la laïcité", et "Religion, liberté religieuse et laïcité"¹¹². Cette même année 2012, l'*Académie française de culture et de langue*, s'affirmant établissement de formation et de recherche, ouvre en 2012 à Vitry sur Seine. Elle propose un cursus d'études islamiques et un cursus d'études du coran. A la rentrée de septembre 2012, on annonce l'ouverture de la *Faculté de théologie musulmane* de Strasbourg, rapidement rebaptisée *Faculté libre de théologie musulmane*¹¹³. Il s'agit d'un projet de la *Diyanet*¹¹⁴ visant à établir dans l'Est de la France un séminaire destiné à la formation de ses propres cadres religieux habituellement formés en Turquie¹¹⁵. Du côté universitaire, le DU de finance islamique de l'École de management de Strasbourg est remplacé à compter de septembre 2012 par un *Executive MBA* en Finance Islamique ouvert en formation continue¹¹⁶, pendant que le master « islamologie » se doublera d'un master 2 recherche en finance islamique à partir de 2013¹¹⁷.

De nouvelles initiatives ont donc encore récemment vu le jour, pour les études supérieures dans le domaine de l'islam. Elles sont d'origine publique autant que privée, ce qui démontre que l'université ne reste indifférente, ni à l'intérêt du public pour les questions touchant à l'islam, ni au besoin de formation en ce domaine. Pour autant, toutes les questions ne sont pas résolues.

En effet, il reste essentiel de distinguer ce qui, on l'a vu, a souvent été confondu – soit par maladresse soit par calcul : l'enseignement de l'islam à l'université et la formation des cadres religieux musulmans. Celle-ci, pour l'instant, n'a pas encore rencontré une adhésion franche de la part des groupes religieux¹¹⁸. Les imams, on l'a vu, n'entrent pas forcément dans les

¹⁰⁹ *Le Monde*, 19-06-2012, http://www.lemonde.fr/politique/breve/2012/06/19/selon-boubakeur-valls-a-exprime-sa-disponibilite-a-se-pencher-sur-les-actes-antimusulmans_1721415_823448.html, dernière visite le 2 février 2013.

¹¹⁰ Fabien TRÉCOURT, "Nouvelle tentative pour former les imams à la laïcité", *Le Monde des religions*, 13 septembre 2012, http://www.lmondedesreligions.fr/actualite/nouvelle-tentative-pour-former-les-imams-a-la-laicite-13-09-2012-2725_118.php, dernière visite le 2 février 2013.

¹¹¹ "Une formation inédite mêlant imams et fonctionnaires lancée en Rhône-Alpes", *Nous vous ils education*, 7 septembre 2012, <http://www.vousnousils.fr/2012/09/07/une-formation-inedite-melant-imams-et-fonctionnaires-lancee-en-rhone-alpes-533528>, dernière visite le 2 février 2013.

¹¹² Le 26 avril 2012, l'Institut français d'études et de sciences islamiques (Ifesi) à Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne) a été fermé par le tribunal de Créteil, à la suite d'une plainte du rectorat et d'une mise en examen du directeur pour « abus de confiance, travail dissimulé et mise en danger de la vie d'autrui » ; Claire LESEGRETAIN, "Encore peu d'imams diplômés sortent des instituts musulmans privés", *ref. citée*.

¹¹³ Les établissements ne peuvent d'ailleurs « en aucun cas » prendre le titre d' « université » (art. L731-14). Au plus, peuvent-elles prendre le nom de « faculté libre », sous certaines conditions. « Les établissements d'enseignement supérieur ouverts conformément à l'article L. 731-4, et comprenant au moins le même nombre de professeurs pourvus du grade de docteur que les établissements de l'Etat qui comptent le moins d'emplois de professeurs des universités, peuvent prendre le nom de faculté libre, suivi de l'indication de leur spécialité, s'ils appartiennent à des particuliers ou à des associations. » (Code de l'Education, art. L731-5)

¹¹⁴ *Diyanet İşleri Başkanlığı*, direction des affaires religieuses de Turquie.

¹¹⁵ <http://www.fn42.fr/article-ouverture-d-une-faculte-libre-de-theologie-islamique-a-strasbourg-bientot-a-aussi-a-lyon-109832511.html>, dernière visite le 3 février 2013.

¹¹⁶ http://www.em-strasbourg.eu/docs/plaquettes/du_fi.pdf, dernière visite le 3 février 2013.

¹¹⁷ "Les formations d'imams cherchent des candidats", *ref. citée*.

¹¹⁸ Ce constat est d'ailleurs partagé par plusieurs pays d'Europe ; voir Anne-Laure ZWILLING, Françoise CURTIT, "L'enseignement de la théologie musulmane en Europe", *op. cit.* ; voir aussi Mohamed EL BATTUI, Firouzeh NAHAVANDI, Meryem KANMAZ, *Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique. État de la question et enjeu*. Rapport Fondation Roi Baudouin, 2004 ; *Imams in Nederland: wie leidt ze op?* Rapport van de Adviescommissie Imamopleidingen, 2003 ;

projets pensés pour eux. Peut-être y en a-t-il qui sont effectivement peu lettrés, ou qui ne maîtrisent pas le français. Dans ce cas, ce n'est pas au niveau de l'enseignement supérieur que l'on peut répondre à leur besoin de formation. Qui plus est, si l'on crée une formation pour répondre à ce type de nécessité, alors cette formation ne devrait pas être organisée uniquement en direction des cadres religieux, musulmans ou non. Pour des raisons pratiques, d'abord : il est évidemment impossible de recruter explicitement, pour une formation délivrée dans un établissement public, des étudiants appartenant à une confession déterminée. Il est également impossible de contraindre ceux qui pourraient en avoir besoin à suivre ces formations sur la base de leur engagement au service d'un groupe religieux, engagement d'ailleurs fréquemment bénévole ou sans contrat de travail. Rappelons surtout que force est de constater qu'aujourd'hui en France, les cadres de l'islam ne sont en général pas les imams mais plutôt les responsables des mosquées¹¹⁹; et que ces cadres sont de plus en plus souvent des personnes nées ou intégrées en France¹²⁰, d'un niveau de formation souvent élevé. Un DU ne correspond pas à leur demande de formation. Les filières comme le DU organisé à Strasbourg et, pour autant qu'on puisse en juger, à Lyon, sont des projets tout à fait utiles et qui trouveront certainement leur public ; c'est cependant à tous, musulmans ou non, qu'ils doivent être ouverts. Il importe que les établissements publics respectent les exigences de la laïcité, et donc ne fasse pas reposer une formation sur l'appartenance religieuse des personnes qui la suivent. Une telle neutralité permettrait de résoudre un autre problème : la question du contenu théologique de ces formations, élément important de la réticence manifestée par certains groupes musulmans envers les propositions des établissements publics d'enseignement. Je rejoins ici la conclusion de Daniel Rivet : il n'est pas du ressort de l'Etat d'organiser une formation religieuse. Libre aux groupes religieux d'exiger de leurs cadres qu'ils soient formés, au moins en partie, dans les établissements publics. Il est d'ailleurs tout à fait possible aux pouvoirs publics de s'entendre avec les groupes religieux pour qu'ils encouragent fortement leurs cadres à les suivre. A ces mêmes groupes, cependant, de prendre en charge, en interne, la partie proprement confessionnelle de cette formation. Il appartient aux groupes religieux, et non à l'Etat, de définir la théologie « orthodoxe ». Et la lutte contre les dérives fondamentalistes ne peut se faire en cherchant à imposer une pensée religieuse, mais en démontrant la possibilité de lieux de confrontation respectueuse. Enfin, dissocier la formation des imams de l'enseignement donné dans les établissements publics répondra aux critiques concernant le financement public de ces formations. Créer des filières de formation des imams ne doit pas constituer la priorité de l'Etat français.

Une telle formation ne représente cependant qu'un des aspects de la prise en compte de l'islam dans l'enseignement supérieur. L'enseignement de la théologie musulmane au sens large, c'est-à-dire de la connaissance des textes et de l'histoire de l'islam, de ses courants de pensée, de sa variété et de son évolution, a également sa place à l'université. Le succès du master « islamologie » et la diversité relative de son assistance attestent l'intérêt du public pour ce domaine. Il est important qu'il se trouve en France des spécialistes compétents de l'islam, de sa doctrine, et de l'approche critique des textes musulmans. Il faut également que ces experts, sans perdre le lien avec les groupes religieux, soient capables de la distance critique et de l'objectivité scientifique nécessaire à un travail de qualité. Pour cela, il faut que des filières de formation soient mises en place. Pour qu'il existe, en ce qui concerne l'islam, le même savoir critique sur le texte et la religion que celui qui a difficilement

Christoph BOCHINGER, *Formation des imams, instruction religieuse islamique et autres aspects de l'islam dans la vie publique suisse. Résultats de recherche d'une sélection de projets du programme national de recherche «Collectivités religieuses, Etat et Société» (PNR 58)*, 2009 ; Emilie BREBANT, Jean-Philippe SCHREIBER, *Etat de la formation des enseignants de religion islamique dans l'enseignement officiel en Communauté française*, CEIRL - Université libre de Bruxelles, mars 2006.

¹¹⁹ Voir Samim AKGÖNÜL, « Imams en France ou imams de France », *op. cit.*

¹²⁰ Voir le rapport du conseiller d'Etat Thierry Tuot au Premier ministre, *La refondation des politiques d'intégration*, février 2013, http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapport_au_premier_ministre_sur_la_refondation_des_politiques_d_integration.pdf (dernière visite le 11 février 2013).

réussi à se constituer pour d'autres confessions¹²¹, il faut anticiper en termes de formation. L'offre de formation universitaire en islamologie¹²² doit donc être renforcée, et la recherche soutenue. La filière offerte à Strasbourg doit pouvoir conserver son exigence d'excellence et maintenir la qualité de son enseignement. Il est nécessaire qu'il existe en France des filières de formation en islamologie, qui ouvrent des lieux d'apprentissage de l'approche critique et favorisent le débat scientifique et objectif sur l'islam comme sur les autres religions ; et c'est bien à l'université qu'elles ont leur place.

Anne-Laure Zwilling
CNRS / Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES

Éléments de bibliographie

- Olivier BOBINEAU, *Former des imams pour la République*. Paris, CNRS Editions, 2010.
- Martin VAN BRUINESSEN, Stefano ALLIEVI (dir.), *Producing Islamic knowledge : transmission and dissemination in Western Europe* (Routledge Islamic studies series). Abingdon: Routledge, 2006.
- Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET, Francis MESSNER et Jean-Marie WOEHRLING (dir.), *Les statuts de l'enseignement religieux* (Droit des religions). Paris: Cerf, 1996.
- John BOWEN, *Can Islam be French? Pluralism and Pragmatism in a Secularist State* (Princeton Studies in Muslim Politics). Princeton / Oxford: Princeton University Press, 2010 (surtout p. 63-84 et 85-102).
- Jean Pierre CHEVENEMENT, *Défis républicains*. Paris, Fayard, 2004, p 396.
- Lisbet CHRISTOFERSEN, Hans Raun IVERSEN et Hanne PETERSEN, *Religion in the 21st century : challenges and transformations*. Farnham: Ashgate 2010.
- Juan FERREIRO, *Islam and State in the EU. Church-State Relationships, Reality of Islam, imams Training Centres* (Rechtspolitisches Symposium / Legal Policy Symposium 14). Frankfurt am Main / New York / Oxford : Peter Lang, 2011.
- Franck FRÉGOSI, "Un cursus de théologie musulmane à Strasbourg: un enjeu national pour le devenir de l'islam en France, un défi pour les musulmans d'Alsace", *Le courrier du GERI. Recherches d'islamologie et de théologie musulmane*, 1, 2, hiver 1998, p. 91-97.
- Franck FRÉGOSI (dir.), *La Formation des cadres religieux musulmans en France : approches socio-juridiques* (Musulmans d'Europe). Paris: L'Harmattan, 1998.
- Franck FRÉGOSI, "Les filières nationales de formations des imams en France" in Franck Frégosi (dir.), *La Formation des cadres religieux musulmans en France : approches socio-juridiques* (Musulmans d'Europe). Paris: L'Harmattan, 1998, p. 101-139.
- Franck FRÉGOSI (éd.), *Les conditions d'exercice du culte musulman en France : analyse comparée à partir d'implantations locales de lieux de culte et de carrés musulmans*, étude du FASILD, SDRE, 2004.
- Henri-Jérôme GAGEY, Guy BEDOUELLE, Jérôme ROUSSE-LACORDAIRE, et al. (dir.), *Une République des Religions*. Paris: L'Atelier, 2003.
- Pieter Sjoerd Van KONINGSFELD et Willem B. DREES (dir.), *The Study of Religion and the Training of Muslim Clergy in Europe: Academic and Religious Freedom in the 21st Century*. Amsterdam: Leiden University Press, 2007.
- Solenne JOUANNEAU, *Les imams en France. Une autorité religieuse sous contrôle*, Marseille, Agone, 2013.
- Matthias KRIEG, Martin ROSE (dir.), *Universitas in Theologia - Theologia in Universitate. Festschrift für Hans Heinrich Schmid zum 60. Geburtstag*. Zürich: Theologischer Verlag, 1997, p. 51-60.

¹²¹ Voir Pierre LASSAVE, *L'appel du texte. Sociologie du savoir bibliste*. Rennes, Presses universitaires de Rennes (Sciences des religions), 2011.

¹²² Malgré la connotation désuète de ce terme, il est difficile d'en trouver un meilleur.

- Francis MESSNER, "L'enseignement de la théologie à l'université publique: l'exemple de la faculté de théologie musulmane de Strasbourg" in Franck FREGOSI, *La Formation des cadres religieux musulmans en France : approches socio-juridiques* (Musulmans d'Europe). Paris: L'Harmattan, 1998, p. 141-167.
- Francis MESSNER et Anne-Laure ZWILLING (dir.), *Formation des cadres religieux en France. Une affaire d'Etat ?* (Religions et modernités 6). Genève: Labor et Fides, 2010.
- Jean François MONDOT, *Imams de France* (Les documents). Paris, Stock, 2009.
- Marc PELCHAT et Gilles ROUTHIER, *L'inscription de la théologie dans l'université publique et pluraliste*. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2004.
- Bruno POU CET (dir.), *L'État et l'enseignement privé. L'application de la loi Debré (1959)*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2011.
- Laurent ROUSTOUIL, "La formation des imams en France: Une fausse bonne question ?", *Etudes*, 388, 3, 1998, p. 323-332.
- Laurent ROUSTOUIL, *La formation des imams en France: enjeux et réalisations*, 1997.
- Fritz STOLZ, *Grundzuge der Religionswissenschaft*. Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 1977.
- Patrick VALDRINI (dir.), *L'Institut catholique de Paris : un projet universitaire*. Paris: Desclée De Brouwer, 2000.
- Patrick VALDRINI, "Enseigner la théologie en régime de laïcité : le cas de la France", *Catho-Theo.net*, 2008, <http://www.catho-theo.net/Enseigner-la-theologie-en-regime> (dernière visite le 29-10-2008).
- Anne-Laure ZWILLING, "France", in : Jørgen NIELSEN (et al., ed.), *Yearbook of Muslims in Europe volume 3*. Leiden: Brill, 2011, p. 197-218.